

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 12 AVRIL 2022 à 19 HEURES**

L'an deux mil vingt-deux et le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

**Présents** : MM Thierry CORNIOT, Michèle SELLIER, Chantal RELTIENNE, Marc SEGRETTIN, Bernard GUIMBERT, Delphine CORTES LANTENOIS, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Patrick MEURANT, Michel CAGNAT, Nicolas DUMONT, Sylvia TISON, Gwenaëlle DANCIN, Daniel HENRY, Jean-Claude MARTIN, Florence HAULTCOEUR, Annabel SCHROEDER, Pascal BINARD

**Absents excusés** : Chantal GUIDEZ donne pouvoir à Michèle SELLIER  
Reynald CHALMEAU

**Secrétaire de séance** : Michèle SELLIER

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

**ORDRE DU JOUR**

**Budget eau et assainissement**

**Compte de Gestion – Compte Administratif – Affectation du résultat -Budget  
Primitif Eau et Assainissement**

**Compte Administratif 2021 Eau et Assainissement**

<b><u>Investissement</u></b>	<b><u>Exploitation</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
Dépenses 32 881,43 €	56 083,90 €	88 965,33 €
Recettes 56 771,07 €	58 084,63 €	114 855,70 €
<b><u>Excédent</u> : 23 889,64 €</b>	<b><u>Excédent</u> : 2 000,73 €</b>	<b><u>Excédent</u> : 25 890,37 €</b>

*Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Résultat à la clôture 2021 Eau et Assainissement**

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 25 890,37 €  
Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture est excédentaire de 307 822,00 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

## Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2021 Eau et Assainissement

Il est en tous points conformes au Compte Administratif 2021.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### Affectation du résultat 2021 Eau et Assainissement

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2021, constatant :

Un excédent d'exploitation de 112 812,23 €

Un excédent d'investissement de 195 009,77 €

L'Adjointe aux finances propose de reporter :

A la section d'exploitation recette au chapitre 002, la somme de 112 812,23 €

A la section d'investissement recette au chapitre 001, la somme de 195 009,77 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### Budget Primitif 2022 Eau et Assainissement

Le budget 2022 proposé par l'Adjointe aux finances est en déséquilibre excédentaire dans les deux sections.

#### **Section Exploitation**

Dépenses : 74 455,00 €

Recettes : 170 959,35 €

#### **Section Investissement**

Dépenses : 73 927,12 €

Recettes : 244 164,77 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### Budget Maison de l'enfance

## **Compte de Gestion – Compte Administratif – Affectation du résultat - Budget Primitif Maison de l'Enfance**

### Compte Administratif 2021 Maison de l'Enfance

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>TOTAL</u>
Dépenses : 47 685,49 €	440 122,55 €	487 808,04 €
Recettes : 81 539,81 €	500 179,16 €	581 718,97 €
<b><u>Excédent</u> : 33 854,32 €</b>	<b><u>Excédent</u> : 60 056,61 €</b>	<b><u>Excédent</u> : 93 910,93€</b>

*Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### **Résultat à la clôture 2021 Maison de l'Enfance**

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 93 910,93€  
Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture est excédentaire de 71 851,04 €.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### **Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2021 Maison de l'Enfance**

Il est en tous points conformes au Compte Administratif 2021.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### **Affectation du résultat 2021 Maison de l'Enfance**

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2021, constatant :  
Un excédent de fonctionnement de 78 968,39 €  
Un déficit d'investissement de 7 117,35 €  
Le déficit d'investissement doit être couvert par l'excédent de fonctionnement.  
L'Adjointe aux finances propose de reporter :  
A la section d'investissement recette au compte 1068, la somme de 55 000.00 €  
A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de 23 968,39 €  
A la section d'investissement dépense au chapitre 001, la somme de 7 117,35 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### **Budget primitif 2022 Maison de l'Enfance**

Le budget 2022 proposé par l'Adjointe aux finances est en équilibre dans les deux sections :

<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Section Investissement</b>
Dépenses : 476 548,39 €	Dépenses : 60 897,35 €
Recettes : 476 548,39 €	Recettes : 60 897,35 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### **Notification des bases de fiscalités directe locale**

<u>Rappel 2021</u>	<u>Proposition 2022 = Taux de référence 2021</u>
Taxe Foncière Bâtie communal : 14.19 %	Taxe Foncière Bâtie communal : 14.19 %
+Taxe Foncière Bâtie départemental : 21,84%	+Taxe Foncière Bâtie départemental : 21,84%
Total Taxe Foncière Batie : 36,03%	Total Taxe foncière Batie : 36.03 %
Taxe Foncière Non Bâtie : 48.62 %	Taxe Foncière Non Bâtie : 48.62 %
Cotis. Fonc. Entreprises : 19.66 %	Cotis. Fonc. Entreprises : 19.66 %

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les taxes pour notre commune n'ont pas augmenté depuis 2012.

Budget commune

**Compte de Gestion - Compte administratif – Affectation du résultat - Budget Primitif - Commune**

**Compte Administratif 2021 Commune**

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	<u>TOTAL</u>
Dépenses	184 885,80 €	1 396 977,87 €	1 581 863,67 €
Recettes	202 073,06 €	1 499 318,98 €	1 701 392,04 €
<b><u>Excédent :</u></b>	<b>17 187,26 €</b>	<b><u>Excédent :</u></b> 102 341,11 €	<b><u>Excédent :</u></b> 119 528,37 €

*Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Résultat à la clôture 2021 Commune**

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 119 528,37 €  
Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture est excédentaire de 368 600,53 €.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2021 Commune**

Il est en tous points conformes au Compte Administratif 2021.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Affectation du résultat 2021 Commune**

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2021, constatant :  
Un excédent de fonctionnement de 495 698,84 €  
Un déficit d'investissement de 127 098,31 €  
Le déficit d'investissement doit être couvert par l'excédent de fonctionnement.  
Compte tenu des restes à réaliser, l'Adjointe aux finances propose de reporter :  
A la section d'investissement recette au compte 1068, la somme de 80 706,31 €  
A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de 414 992,53 €  
A la section d'investissement dépense au chapitre 001, la somme de 127 098,31 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

## Budget primitif 2022 Commune

Le budget 2022 proposé par l'Adjointe aux finances est en déséquilibre excédentaire en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.

### **Section Fonctionnement**

Dépenses : 1 693 669,00 €

Recettes : 1 930 242,53 €

### **Section Investissement**

Dépenses : 506 188,31 €

Recettes : 506 188,31 €

### ***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.***

Concernant les investissements, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été inscrit :

- Rénovation de deux courts de tennis
- City stade
- Colonnes de douches au stade de football
- Travaux cimetière
- Pose de deux caveaux au cimetière
- Stores à l'école maternelle
- Tondeuse à gazon
- Groupe électrogène
- Ordinateurs
- Scanner état civil
- Fontaine à eau pour le restaurant scolaire
- Batteur mélangeur pour le restaurant scolaire
- Four pour le restaurant scolaire

Monsieur Pascal BINARD et Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA demandent si pour le nouveau city stade un entretien régulier sera effectué. Monsieur le maire l'informe qu'il existe une machine afin de procéder au nettoyage du sol en profondeur. Plusieurs communes ont investi dans le même city stade et nous étudions la possibilité de mutualisé la machine.

Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA regrette le fait qu'avec le nouveau city il n'y ait plus de panneaux de basket. Monsieur le maire lui précise que pour la rénovation de l'ancien city stade il n'y a pas de subvention mais que si nous choisissons de créer un nouveau city stade, nous sommes subventionnés par la fédération française de football. De plus nous pourrions toujours réfléchir pour installer un panneau de basket, notamment derrière le club house.

Madame Sylvia TISON demande si le club de pétanque retournera sur leur terrain. Monsieur le maire l'informe que si nous installons un panneau sur ce terrain, ils devront effectivement utiliser leur terrain.

Madame Delphine CORTES-LANTENOIS demande si il y aura des agrées sportifs. Monsieur le maire l'informe que cela sera reporté à l'an prochain.

Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA demande si les radiateurs des vestiaires de la salle des sports peuvent être changés car ils sont énergivores. Monsieur le maire l'informe que nous allons étudier le projet.

Budget Lotissement « Les Portes de Seignelay »

**Compte de Gestion - Compte administratif – Résultat de clôture - Budget Primitif - Commune**

**Compte Administratif 2021 LOTISSEMENT**

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	17 666,51 €	17 666,51 €	
Recettes	0 €	17 666,51 €	
<b><u>Déficit :</u></b>	17 666,51 €	<b><u>Excédent : 0 €</u></b>	<b><u>Déficit : 17 666,51 €</u></b>

*Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Résultat à la clôture 2021 - Lotissement**

Le résultat du 1<sup>er</sup> exercice est à zéro en fonctionnement et est déficitaire de 17 666,51 € en investissement. L'adjointe aux finances propose de reporter :

A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de 0 €

A la section d'investissement dépense au chapitre 001, la somme de 17 666 ,51 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2021 Lotissement**

Il est en tous points conformes au Compte Administratif 2021.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Budget primitif 2022 Lotissement**

Le budget 2022 proposé par l'Adjointe aux finances est en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**Section Fonctionnement**

Dépenses : 750 000 €

Recettes : 750 000 €

**Section Investissement**

Dépenses : 757 666,51 €

Recettes : 757 666,51 €

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

**Convention SDEY :**

Lotissement « les portes de Seignelay » :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que cette convention concerne l'extension renforcement pour le lotissement « les portes de Seignelay ».

Le montant total des travaux s'élève à 6 281.53 € TTC et le montant de la part communale est de 3 664.23 € TTC.

Monsieur le maire demande donc au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention.

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous documents afférents à ce dossier.***

Sécurisation rue de la Ville Chère :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que cette convention concerne les travaux d'enfouissements des réseaux.

Le montant total des travaux s'élève à 244 501.15 € TTC et le montant de la part communale est de 18 461.61 € TTC.

Monsieur le maire demande donc au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention.

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous documents afférents à ce dossier.***

**Vente de la maison 28 rue d'Auxerre :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que nous avons acquis la maison, mais que seul le terrain nous intéressait pour le lotissement. Nous avons donc mis en vente cette maison au prix de 92 500 €, en ce inclus 7 500 € d'honoraires de négociation à la charge du vendeur.

Nous avons reçu une offre au prix.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents concernant cette vente.

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous documents afférents à ce dossier.***

**Marché public pour le lotissement « les portes de Seignelay » : choix de l'entreprise**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commission d'appel d'offre à procédé à la consultation des offres concernant le marché de viabilisation des 17 lots pour le lotissement « les portes de Seignelay ».

L'offre de l'entreprise COLAS est jugée la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Attribue le marché pour la viabilisation des 17 lots à l'entreprise COLAS
- Donne pouvoir à monsieur le maire :
  - Pour signer le marché
  - Pour en suivre l'exécution
  - Signer tous documents afférents au dossier.

***Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous documents afférents à ce dossier.***

**Convention cadre fixant les modalités des prestations de services relatives à l'élaboration de schémas directeurs pour l'eau et l'assainissement entre la communauté de communes et ses communes membres ;**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des schémas des diagnostics pour les réseaux eau et assainissement, la compétence est du ressort de la communauté de communes. De ce fait, une convention doit être signée avec la communauté de Communes Serein et Armance.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous documents afférents à ce dossier.*

**Questions diverses :**

- Travaux Eglise : Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA demande quand aura lieu le commencement des travaux. Monsieur le maire lui rappelle que nous en sommes seulement à la phase étude. Il faut déjà connaître le montant des subventions avant d'engager les travaux qui sont très onéreux. C'est une procédure qui est très longue.
- Monsieur Patrick MEURANT demande si des lots pour le lotissement sont déjà vendus. Pas encore mais nous avons une liste de personnes intéressées. Pour rappel c'est le notaire qui procédera à la vente des lots.
- Monsieur Pascal BINARD demande s'il serait possible d'apposer au sol devant les passages piétons des écoles une signalisation adaptée. Nous allons en faire la demande auprès de la communauté de communes.
- Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA demande si la police municipale peut être saisie par les particuliers pour les problèmes de voisinage. Monsieur le maire l'informe qu'il faut mieux faire remonter les informations en mairie, et que ce domaine est du ressort de la police du maire qui peut engager la police municipale sur ces derniers.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20h54

Le Secrétaire,

Les membres,

Thierry CORNIOT  
Maire de Seignelay

